

# Les ch'tites z'in**FO**s du **62**

## 3 emplois sauvés grâce à vous !

Notre appel a été entendu par la délégation interrégionale et **votre mobilisation massive** durant la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu a permis de **sauver 3 emplois dans le 62.**

## Pénalisation des acomptes de CSG :

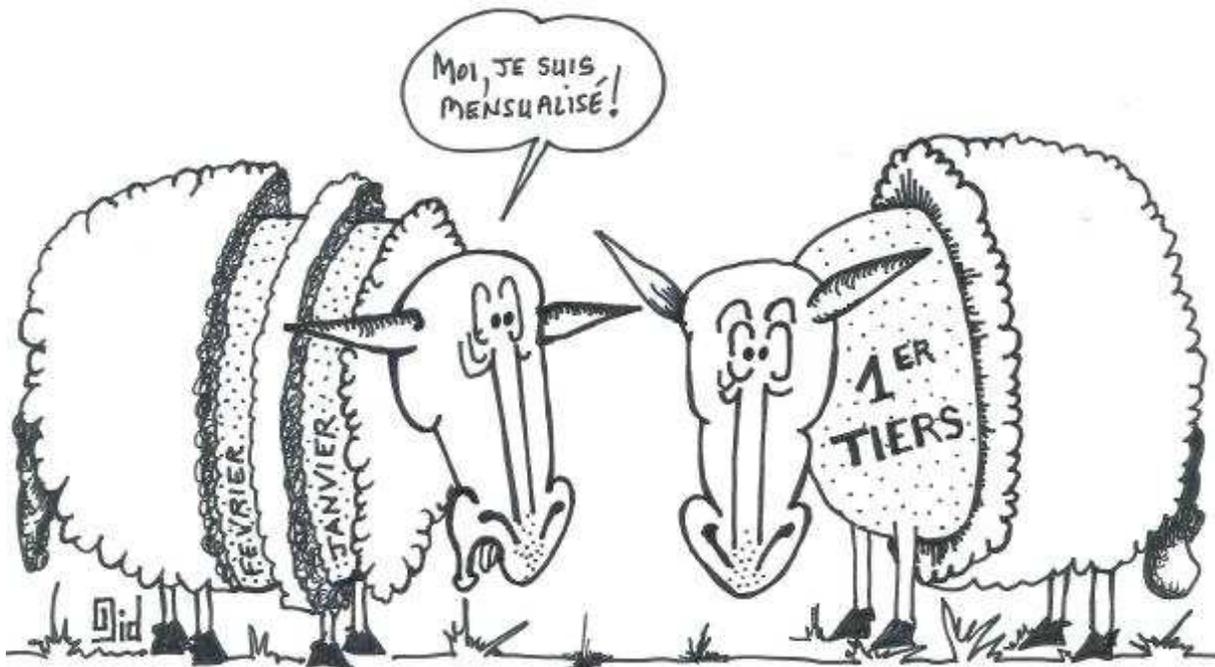
Avec le regroupement IR CSG dans l'application REC, les acomptes de CSG se retrouvent inclus dans les bases soumises à pénalisation. Or, c'est contraire à la loi, les acomptes de CSG n'étant pas pénalisables. La perception illicite par un agent public de sommes qu'il sait ne pas être dues rend celui-ci coupable de concussion, délit pénalement répréhensible.

Lorsque des pénalités indues sont réclamées aux contribuables, les agents en charge des dossiers concernés doivent procéder d'office aux annulations de majorations, sous peine de voir leur responsabilité pénale être engagée.

En prévision de la prochaine campagne IR, **FO-DGFIP62** a demandé à la direction si ce problème est résolu.

Le 20 novembre 2014, la Direction s'est engagée à solliciter l'Administration Centrale sur le sujet.

**A la date d'impression de ce journal, aucune réponse n'a été apportée.**



\*\*\*\*\*

**FO DGFIP62 DDFIP du Pas de Calais**  
**5 rue du Docteur Brassart SP15 62000 ARRAS**  
**☎ : 06.04.40.51.41**

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)  
📧 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

# Les ch'tites z'inFOs du 62

---

## La mise en place des PCRP

---

Lors du CTR du 20 mai 2014, la Direction Générale avait annoncé qu'elle envisageait de généraliser l'expérimentation des pôles de contrôle revenus/patrimoine (PCR) pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015...

Le 11 décembre 2014 la circulaire d'application est diffusée. Pour tenir le calendrier initial, il fallait qu'un CTL se réunisse avant le 24 janvier 2015...

Face à l'impossibilité de tenir sa propre exigence calendaire, elle annonce que la généralisation des PCRP devra se faire au plus tard pour le 1er septembre 2016.

Pour l'instant et même si cette appellation -à l'origine bien contrôlée- circule fréquemment, la Direction du Pas-de-Calais n'a pris aucune décision pour l'instant.

La suite dans un prochain CTL ...

---

## TNT : " Sure we can, bien sûr nous le pouvons ! "

---

Voilà un slogan prometteur ! C'est celui de l'entreprise TNT que la DDFIP62 (entre autres) a choisi pour acheminer les courriers de certaines trésoreries du département. En effet, ils le peuvent : compliquer le travail des agents, augmenter les délais de réception du courrier par les usagers, ou encore perdre les copies du concours d'IP...ce qui obligera nos collègues à recomposer ! **Quel talent !**

L'instant LUCIENNE by FO DGFIP 62

TNT c'est explosif !



---

En mars, le ticket restaurant passe à 6€.

---

**mars  
2015**



**Ticket  
Restaurant®  
6€**